
Séance du jeudi 30 juin 2022

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée le 27 juin 2022, à 20 heures 30, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Laurent PICAROUGNE.

Sont présents : Laurent PICAROUGNE, Marilyne RIGAL, Jean-Noël FAU, Agnès BALDY, Raphaël BRUEL, Sylviane COIGNARD, Anne DEGRANDIS, Cyrille GINALHAC, André RAFFY, Magali ROQUES, Nathalie ROQUES

Excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Raphaël BRUEL

2022 021 : VOIRIE communale - Travaux sur le chemin rural d'Albourg

M. le Maire signale à l'assemblée, que les intempéries ont fortement endommagé le chemin rural d'Albourg (situé au-dessus de la propriété de Mme CAZES Yvette), le rendant impraticable pour accéder aux parcelles agricoles situées en amont.

L'entreprise SAS CAUMON-NAU 15600 Saint-Etienne-de-Maurs, a été sollicitée pour établir un devis de réparation. Le coût estimatif des travaux s'élève à **6886,00€ HT**.

M. le Maire rappelle que l'entretien des chemins ruraux incombe en priorité aux utilisateurs, toutefois, dans le cas présent et au vu de l'ampleur des dégâts, il suggère que les travaux soient pris en charge par la commune, et propose ce qui suit :

1) solliciter une participation forfaitaire de 1 000€ (mille euros) auprès de Mme Yvette CAZES, propriétaire des terrains desservis,

2) solliciter une participation matérielle auprès de M. Raphaël BRUEL (fermier des parcelles) ; acheminement des matériaux nécessaires et réaménagement de la prairie.

Après en avoir délibéré l'ensemble des membres présents, **VALIDENT** à l'unanimité la proposition de M. le Maire à savoir :

- La commune prendra en charge la programmation et le règlement des travaux,
- Mme CAZES Yvette (qui a donné son accord) participera financièrement à hauteur de **1 000€** (mille euros) après émission d'un titre de recette,
- M. BRUEL Raphaël (qui a donné son accord) prendra en charge avec son matériel, l'acheminement des matériaux et la réfection de la prairie.

2022 022 : ARS Au.R.A - Désignation de référents communaux AMBROISIE

Chaque année d'août à octobre, la région Auvergne est confrontée à la propagation intensive de pollens d'ambrosie (plante exotique envahissante aux pollens particulièrement allergisants). L'état de santé des populations, mais aussi les rendements agricoles et la biodiversité, sont notablement impactés. Il est donc essentiel de lutter de façon coordonnée, afin de limiter les niveaux de pollens produits dans les zones infestées et d'empêcher la propagation vers des secteurs non infestés.

Au cours de l'année 2019, à l'échelle départementale, par Arrêté Préfectoral, il a été décliné une réglementation et mis en place des comités de coordination de lutte contre l'ambrosie. Cette réglementation définit entre autre, le rôle des Maires qui auront la tâche de nommer des référents territoriaux avec pour mission de repérer, d'identifier les parcelles, de signaler la présence sur une plateforme dédiée, et d'éradiquer les plantes.

M. le Maire, soumet le sujet aux débats.

Après délibération, il est DECIDE à l'unanimité de désigner comme référents communaux M. Laurent PICAROUGNE (Maire) et M. Jean-Noël FAU (2^{ème} adjoint) ; tous deux exploitants agricoles.

2022 023 : RECENSEMENT POPULATION 2023 / Désignation du Coordonnateur Communal

M. le Maire expose à l'assemblée que les opérations de recensement de la population aient lieu du **19 janvier au 18 février 2023**. Il sollicite l'assemblée pour désigner une personne qui sera chargée de la préparation, puis de la réalisation de l'enquête de recensement, nommée : **Coordonnateur Communal**.

Après en avoir débattu, les membres présents **DECIDENT à l'unanimité**, de confier cette mission à **Mme Carole PASSERINI**, Rédacteur Principal (Service secrétariat de Mairie), domiciliée : « 8 La Bouygue Albos » - 15600 LEYNHAC, en précisant que Mme Carole PASSERINI a déjà participé aux opérations de recensement en 1999-2007-2012-2017.

2022 024 : ATTRIBUTION du Prix Paul BRUEL année scolaire 2021/2022

La Présidente de l'Association des Parents d'Elèves de Leynhac, en charge de l'organisation de l'épreuve, a transmis les résultats du Prix Paul BRUEL 2021/2022.

M. Nathaël RIGAL domicilié 6, la Cabane 15600 Leynhac a été désigné comme **Lauréat du Prix Paul BRUEL 2021/2022**.

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité le mandatement de la somme **30 Euros** (trente euros), inscrite au BP 2022 en SF cpte 6714.

Cette somme sera versée sur un livret ou compte bancaire au nom de **M. Nathaël RIGAL**.